LES VERTS
MOUVEMENT ÉCOLOGISTE VAUDOIS

Réponse à consultation

Lausanne, le 8 février 2018

Réponse des Verts Vaudois à la Consultation sur la Loi fédérale sur les produits du tabac et les cigarettes électroniques (Loi sur les produits du tabac, LPTab)
Prise de position des Verts vaudois

Remarques préliminaires

De manière générale, les Verts vaudois saluent le projet d'élaboration d'une loi spécifique destinée à protéger les personnes contre les effets nocifs liés à la consommation des produits du tabac. La consommation de tels produits reste et doit rester à nos yeux une question de choix individuel. Ceci étant, au vu des enjeux sanitaires importants qu'elle soulève (comme le relève le rapport explicatif, avec quelques 9500 décès/an, le tabagisme représente « la première cause de décès évitable en Suisse »), nous estimons que cette question doit être prise au sérieux par la collectivité, notamment afin de prévenir les plus jeunes du risque que représente la consommation de tels produits.

Eléments positifs du projet

Les Verts vaudois accueillent de manière favorable notamment le fait d'inclure dans la nouvelle loi les cigarettes électroniques dans la mesure où celles-ci comportent également des enjeux de santé publique importants.

Nous apprécions en outre tout particulièrement la volonté de renforcer les mesures de protection prises à l'encontre des mineurs . L'interdiction de tout type de cigarette électronique, avec ou sans nicotine, aux enfants nous semble une mesure sensée et bienvenue. Dans la même perspective, nous saluons également l'idée d'adapter de la Loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif de manière à y inclure les e-cigarettes et les produits à base de tabac chauffé.

Eléments méritant d'être réexaminés

Ceci étant dit, les Verts vaudois regrettent que le Conseil fédéral ait choisi de faire un pas en arrière au regard du précédent projet de loi sur toute une série de propositions visant à réduire les effets néfastes de la consommation des produits du tabac. Nous déplorons en particulier le cynisme avec lequel le rapport explicatif met en balance les avantages économiques du tabagisme avec les effets sur la santé et la vie des consommateurs.

En ce sens, nous estimons nécessaire de réintroduire l'objectif de réduction de la consommation de produits du tabac qui figurait dans le précédent projet (article 1). Dans la même perspective, sachant que « la dépendance apparaît rapidement […] avant même d'avoir consommé du tabac pendant un mois » et que certaines personnes commencent à fumer très tôt (voir rapport explicatif, p. 8), que nous pensons que la loi devrait accorder une place beaucoup plus importante à la problématique de la prévention du tabagisme (quasi absente du projet), en prévoyant notamment des mesures ciblées à l'intention des plus jeunes .

LES VERTS
MOUVEMENT ÉCOLOGISTE VAUDOIS

Réponse à consultation

Dans une perspective de prévention toujours, nous estimons par ailleurs essentiel de tenir compte de l'évolution des pratiques publicitaires, lesquelles cherchent souvent à atteindre de nouveaux (jeunes) consommateurs par des méthodes détournées (ventes de produits associés, parrainage d'événements, etc.). Sur cette question, nous sommes d'avis que la Loi fédérale sur les produits du tabac devrait pour le moins permettre à la Suisse de ratifier la convention-cadre de l'Organisation mondiale de la santé pour la lutte antitabac que nous avons signée en 2004. Or, force est de constater que l'actuel projet ne nous permettra pas de répondre aux exigences minimales posées par cette convention et de rejoindre ainsi les 180 (sur 192) Etats membres de l'OMS l'ayant déjà ratifiée.

Afin donc de répondre à ces standards internationaux minimaux et d'éviter que la Suisse reste, en matière de publicité sur le tabac, « le pays de l'Europe géographique dont les restrictions sont les plus faibles » (en dehors de Monaco et Andorreles Verts vaudois sont favorables à l'introduction de mesures destinées à :

- Obliger l'industrie du tabac à « communiquer les dépenses consacrées à la publicité, à la promotion et au parrainage »;
- Restreindre « la publicité, [...] la promotion et [le] parrainage dans la presse écrite ;
- Restreindre le « parrainage de manifestations à caractère international et des participants à ces manifestations. »

Ce n'est qu'en agissant clairement en amont dans la consommation que nous assumerons au mieux notre rôle de protection et de prévention de la santé de nos enfants.

Les Verts observent à l'art. 29 que la Confédération applique le fédéralisme d'exécution, à savoir qu'elle oblige les Cantons à assumer des tâches supplémentaires. Pour ce faire, nous demandons qu'une part des recettes (taxes) perçues au niveau fédéral soient redistribuées, ou à tout le moins que les Cantons puissent participer via la Conférence des chefs de départements concernés à l'allocation des ressources (cf. expérience d'une coordination insuffisante entre l'OFSP et les Cantons et des campagnes fédérales peu adéquates en matière d'actions de prévention financées par la LAMAL, sauf erreur 2.50 par assuré). Un article de la loi devrait fonder cette collaboration ainsi que les modalités financières, l'article 40 n'étant clairement pas suffisant.

Les Verts préconisent, en outre, l'introduction d'une charte éthique que les cigarettiers devraient signer et qui garantisse l'honnêteté intellectuelle de leurs recherches scientifiques privées.

Enfin, l'art. 43 relatif aux contraventions nous semble fixer des amendes trop peu dissuasives, en comparaison des enjeux et d'autres législations sur les pratiques commerciales.

A noter, en conclusion et au plan de la forme, que les Verts émettent le souhait que le Conseil fédéral reprenne ses formulations du 1er projet, notamment lorsqu'il s'agit de la publicité, car le langage semble ici moins clair et plus flottant alors qu'il était plus affirmé auparavant.

En vous remerciant, chère Madame, de nous avoir consultés sur cet objet, ainsi que de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées

Pour les Verts vaudois :

Catherine Roulet
Coordinatrice du groupe thématique santé des Verts vaudois

Céline Ehrwein Nihan
Membre du groupe santé des Verts vaudois